

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Côte d'Or

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents en exercice Présents
au Conseil
Syndical

52 51 28

Date de la convocation :

13/09/2022

Date d'affichage

13/09/2022

Vote :

Abstention : /

Pour : 32

Contre : /

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT DES EAUX
SEURRE VAL DE SAONE

Envoyé en préfecture le 03/10/2022

Reçu en préfecture le 03/10/2022

Affiché le

DELIBERATIONS
ID : 021-252107917-20220927-17_2022-DE

Séance du mardi 27 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept septembre, le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. DUBIEF Jack 1^{er} Vice-Président, M. le Président s'étant excusé

Présents :

Marc JAUDAUX – Pascale CATHELAIN - François PERRIN – Sébastien FAGOT – Sébastien THEVENIN – Sylvain ROY – Olivier CHIRON - Thierry MACAIRE – Patrick JACQUET – Jean Paul VIVIEN – Fabrice BRACQUEMOND – Bernadette REVERCHON – Thierry MINET – Pascal JEANNIARD – Aurore MOLARD – Céline GILARDET – Jean-Paul CHAUPUIS – Didier LEVEQUE - Raymond ROSIER – Henri MAUCHAMP – Anne ORGELOT - Alain BECQUART – Jean-Louis ROUMANEIX - Alain BECQUET – Jack DUBIEF - Rachel BARBIER – Jean-Michel VERPAUX – Magali CHIFFLOT

S'étaient excusés :

Alain PAUTET – Camille SIMAR (pouvoir donné à M. VIVIEN) – Sébastien BELORGEY - Gilbert VALENTIN (pouvoir donné à M. MINET) – David HIEZ – Lucie FOURNIER-BONNIN – François LORENZI - Sébastien DELACOUR (pouvoir donné à M. ROUMANEIX) – François VARIOT (pouvoir donné à Mme BARBIER)

Etaient absents :

Wilfried SUJOBERT – Yves EUVRARD - Hélène MESTRE – Eric CHEVALLET – Yann PETIOT – Jean-Christophe GUITTON – Philippe BON – Michel BEAUNEE – Hervé LACROIX – Denis MALUTA – Jean-Marie BAULAND – Philippe GAGEY – Matthieu MICHAUD – Eric REMY – Florian LORY – Jocelyne LECLERC – Martine DECHAUD – Sophie CHAVATTE – Nicolas GAUTHRON

N° 17/2022

Secrétaire de séance : Thierry Minet

OBJET : Communication au conseil syndical des décisions prises par délégation de pouvoir au Président et au Bureau

Les délégués sont informés des décisions suivantes :

- Décision du Bureau N°2022-02 du 22/06/2022

Considérant les travaux de renouvellement de la canalisation Route de Verdun à Trugny,

Considérant les travaux à réaliser sur la RD35,

Considérant l'obligation faite du Conseil Départemental de déporter les bouches à clé des branchements sur l'accotement,

Considérant que ces prix ne sont pas inclus dans le marché d'accord cadre à bons de commande de SADE,

Le Bureau a validé à l'unanimité le prix nouveau de 280€ H.T. pour la fourniture et la pose du socle pour la tenue du robinet de branchement.

- Décision du Président N°2022-04 du 01/09/2022

Considérant l'autorisation du Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ainsi que toute décision concernant leurs avenants sous réserves que le montant ne dépasse pas 5% du montant initialement prévu,

Considérant le marché de déclaration d'utilité publique du nouveau puits de Pagny-le-Château d'un montant de 33 265€ H.T.,

Considérant la nécessité de réaliser une analyse des paramètres de base relatifs à la radioactivité et un prélèvement supplémentaire pour l'analyse des radionucléides pour un montant total de 1 459€ H.T.

Le Président a décidé de valider l'avenant pour la réalisation des analyses complémentaires.

- Décision du Président N°2022-05 du 09/09/2022

Considérant la délibération n°20/2021 entérinant le souhait du syndicat de réaliser un schéma directeur d'eau potable inter-syndicats ;

Considérant la convention de partenariat entre les syndicats de Seurre Val de Saône, du Pays Losnais et de Brazey-en-Plaine désignant le Syndicat de Seurre Val de Saône comme coordonnateur du projet ;

Considérant les dépenses suivantes :

Envoyé en préfecture le 03/10/2022

Reçu en préfecture le 03/10/2022

Affiché le

ID : 021-252107917-20220927-17_2022-DE

Prestation	Montant
Schéma directeur d'eau potable	250 000 € H.T.
Assistance à maîtrise d'ouvrage	25 000 € H.T.
TOTAL	275 000 € H.T.

Le Président a décidé de réaliser toutes les demandes de subventions dont le projet pourrait être éligible

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **LE CONSEIL** :

- **PREND ACTE** des décisions prises telles que présentées ci-dessus.

Pour extrait conforme, le 27 septembre 2022

Le 1^{er} Vice-Président, Jack DUBIEF

